



GUIDE PRATIQUE DES MANIFESTATIONS

Pourquoi un guide des manifestations ?

1. Pour informer les organisateur·trice·s de manifestation
 - Sur les démarches
 - Sur les offres existantes
 - Sur les obligations
2. Pour affirmer une image de ville « durable »
3. En prévision de la Fête des Vignerons 2019

Qu'est-ce qu'on y trouve ?

OBTENIR UNE AUTORISATION

1. SITE, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

5. ECONOMIE, SOLIDARITÉ ET ÉQUITÉ

2. MOBILITÉ

6. SANTÉ, SÉCURITÉ ET BRUIT

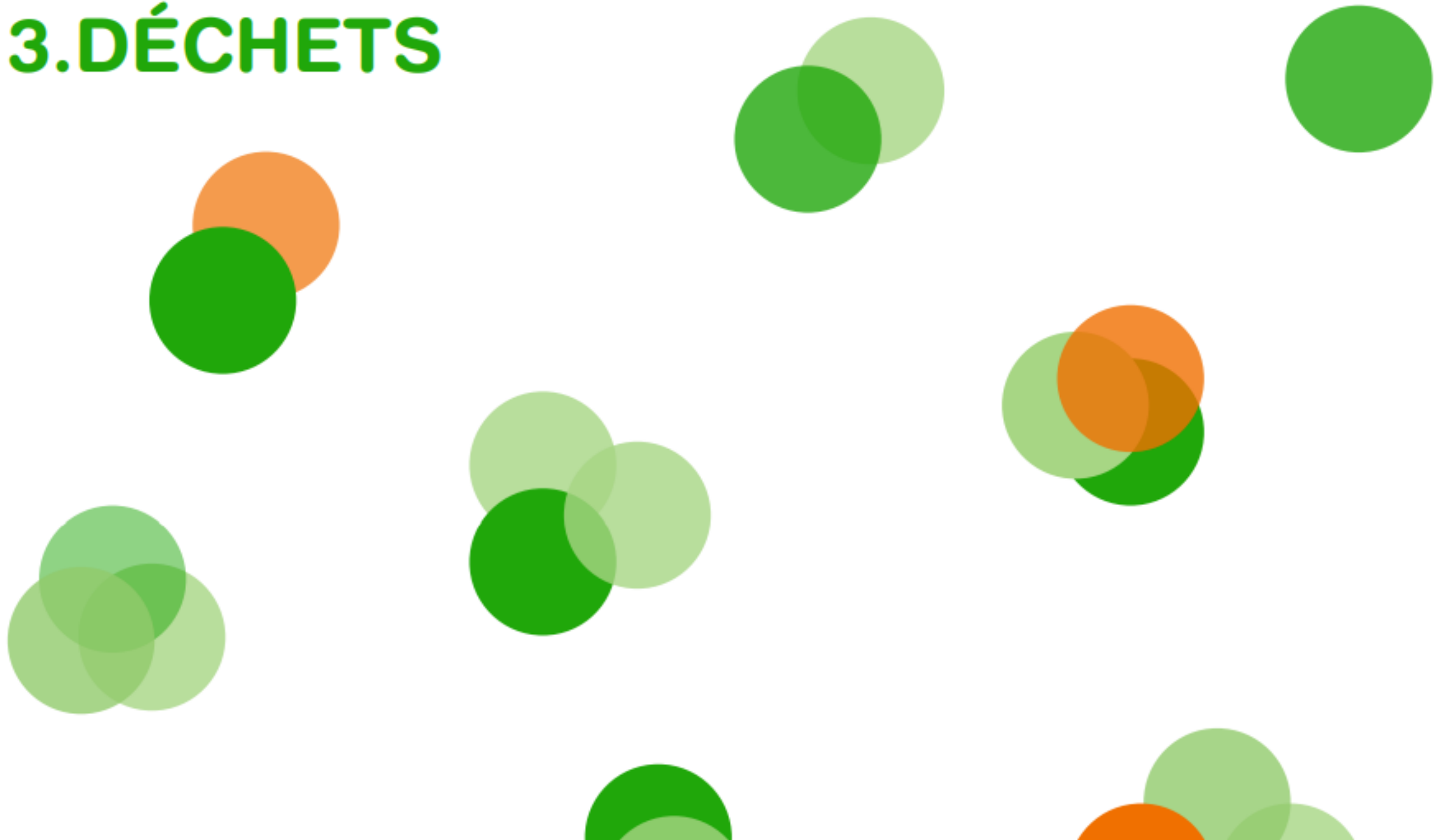
3. DÉCHETS

7. COMMUNICATION

4. BOISSONS ET NOURRITURE

CONTACTS

3. DÉCHETS



1. LIMITER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS
2. TRIER ET VALORISER LES DÉCHETS
3. RESPECTER LA PROPRETÉ DU DOMAINE PUBLIC

Organiser et assurer la gestion des déchets de manière efficace permet de garantir la propreté du site, de limiter les nuisances dues à leur évacuation et leur traitement. Selon l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), l'organisateur d'une manifestation est responsable de la gestion totale – tri, collecte, évacuation et valorisation – des déchets produits et importés dans le périmètre de celle-ci. **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, et cela se vérifie pour l'environnement et pour votre budget.**

L'action commence dès la promotion de l'événement et se poursuit durant toute votre manifestation, avec différentes mesures facilitant le tri et le recyclage des déchets et la lutte contre les déchets au sol (littering). La sensibilisation du public et des partenaires est également importante, car sans leur participation active, difficile d'atteindre les objectifs fixés en termes de limitation et de valorisation des déchets.

ASTUCES



Prêt de gobelets réutilisables

L'Agenda 21 met gratuitement à disposition des organisateurs de manifestation jusqu'à 1'000 gobelets réutilisables. Les gobelets sont à venir chercher sur place et doivent être rendus propres. Si vous avez besoin de plus de 1'000 gobelets, contactez l'Agenda 21.

Dès le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation de gobelets réutilisables deviendra obligatoire.

AGIR



SENSIBILISER LE PUBLIC ET AMÉLIORER LE TRI:

WWW.SUMMIT-FOUNDATION.ORG

UTILISER DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE:

WWW.ECOMANIF.CH

WWW.ECOCUP.CH

ENGAGER DES AMBASSADEURS POUR LE TRI DES DÉCHETS:

WWW.JGSU.CH

PROPOSER DES CENDRIERS DE POCHE:

WWW.POCKETBOX.CH

LE BON EXEMPLE



Paléo Festival

En 2017, les festivaliers ont généré 292 tonnes de déchets, soit 973 grammes par personne. Différentes mesures ont été mises en place pour améliorer la gestion des déchets: poubelles de tri sélectif, déchèteries pour les stands, interdiction aux partenaires de distribuer des flyers ou échantillons, utilisation de gobelets réutilisables consignés, etc. Des équipes spécialement formées nettoient le terrain, trient les déchets et s'assurent que les poubelles ne soient jamais pleines. Paléo affiche des objectifs ambitieux, soit de réduire la production de déchets à 800 grammes par festivalier et garantir un minimum de 50% de déchets triés. www.paleo.ch

PLUS LOIN



PRESTATAIRES EXTERNES POUR LA GESTION DES DÉCHETS:

WWW.TRANSVOIRIE.CH | WWW.RETRIPA.CH

ECOBILAN DES DIFFÉRENTES SORTES DE VAISSELLES:

WWW.VEVEY.CH/MARCHE

LE SAVIEZ-VOUS



Plan de gestion des déchets

L'organisateur doit établir un plan de gestion des déchets, à soumettre pour approbation à la DEP. **Dès le 1^{er} janvier 2019, cette mesure deviendra obligatoire.** Les conseillers-déchets restent à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Collecte des déchets

Selon l'OLED, la collecte et l'évacuation des déchets sont sous la responsabilité de l'organisateur. www.admin.ch Aussi bien pour les incinérables que pour les déchets recyclables (verre, carton, papier, PET, aluminium, fer-blanc, restes organiques) l'organisateur doit contacter des entreprises spécialisées pour leur collecte, évacuation et valorisation.

Prêt de conteneurs de collecte

Certaines entreprises spécialisées dans la collecte des déchets mettent gratuitement à disposition des conteneurs (les contacter 5 semaines à l'avance).

www.igora.ch | www.petrecycling.ch



3. DÉCHETS

		S	M	L / XL
AVANT				
3.1	Informar les tenanciers de stands et les volontaires du système de gestion des déchets	X	X	X
3.2	Définir un concept de gestion des déchets – tri, collecte, valorisation – et le soumettre aux autorités		OBLIGATOIRE*	OBLIGATOIRE*
3.3	Identifier les catégories principales de déchets en collaboration avec les partenaires de la manifestation – tenanciers des stands et/ou autres – et évaluer les quantités		X	X
PENDANT				
3.4	Utiliser des gobelets réutilisables consignés	X	OBLIGATOIRE*	OBLIGATOIRE*
3.5	Renoncer à mettre des sacs poubelles aux extrémités des tables afin d'inciter les participants à mieux trier leurs déchets	X	X	X
3.6	Mettre à disposition et en évidence des conteneurs pour le tri des déchets	X	X	X
3.7	Sensibiliser les visiteurs à l'impact des déchets au sol (littering)	X	X	X
3.8	Utiliser de la vaisselle consignée		X	X
3.9	Garantir l'application du concept de gestion des déchets en nommant un responsable « déchets »		OBLIGATOIRE*	OBLIGATOIRE*
3.10	Mettre à disposition des cendriers et/ou cendriers de poche		X	X
3.11	Consigner les bouteilles (PET, verre, alu, etc.)			X
APRÈS				
3.12	Débriefing afin d'améliorer le concept et l'application du plan de gestion des déchets pour la prochaine édition de la manifestation	X	X	X

Quelle communication et quel accueil ?

1. Présentation lors de la rencontre annuelle des acteurs culturels
 - Inquiétudes quant aux coûts, notamment liés à la vaisselle
 - Bon accueil pour les ressources proposées et conseils
2. Disponible en ligne uniquement
 - Flyer unique
 - Rappelé dans toutes les demandes d'autorisation auprès de l'ASR
3. Mise à jour régulière des informations
 - Printemps 2021

Et ensuite...?

1. Vers la vaisselle réutilisable obligatoire généralisée
 - Subventions pour 2021-2022-2023
2. Quid de la mobilité ?
 - Rétrospective de la Fête des Vignerons 2019
3. Quelles bonnes pratiques ailleurs ?